



Chanima accueille votre chat dans des loges individuelles en 3D d'environ 5 m² avec des jouets, grattoirs, fontaines à eau, et il pourra profiter d'une salle de jeux. Nous lui offrons un environnement cosy, adapté au comportement félin, à la fois stimulant, apaisant et plein de câlins.

Conditions de prise en charge

Identification. Votre chat devra être obligatoirement identifié, soit par tatouage, soit par puce électronique.

Santé collective. a) Carnet de santé. Lors de l'arrivée de votre chat, vous vous engagez à nous remettre son carnet de santé avec ses vaccins mis à jour (typhus, coryza, leucose (ou testé négatif). b) Vermifuge et traitement antiparasitaire. Votre chat devra être vermifugé et traité contre les puces et les tiques 7 jours avant le début du séjour. Si vous n'avez pas eu le temps de de vous en occuper, nous appliquerons ces traitements à l'entrée et à vos frais.

Confort collectif. a) Stérilisation et castration. Les mâles devront être castrés et les femelles stérilisées ou sous contraceptif. b) Epointage des griffes. Pour la sécurité des autres pensionnaires lors des activités partagées dans la salle de jeux ainsi que le personnel, nous vous conseillons de faire épointer les griffes de votre chat. Si ce n'est pas fait, nous pouvons nous charger de le faire.

Santé du chat. a) Votre chat devra être en bonne santé (hors traitement permanent). Si ce n'est pas le cas, nous nous verrons dans l'obligation de le refuser. Le propriétaire s'engage à nous communiquer tout problème d'agressivité, d'allergies, de maladies ou toute autre information pouvant présenter un risque pour son chat, les autres chats ou le personnel de l'hôtel. b) En cas de maladie en cours, le propriétaire s'engage à fournir une ordonnance et les médicaments en suffisance pour toute la durée du traitement et/ou du séjour. c) En cas de maladie se déclarant durant le séjour, Chanima s'engage à vous contacter le plus rapidement possible et à faire intervenir votre vétérinaire si vous l'avez mentionné dans le contrat ou à se rendre chez son vétérinaire (Clinique Vétérinaire Anima). Les frais et honoraires seront à votre charge. Nous vous rappelons que certaines maladies peuvent être présentes pendant des mois dans l'organisme de votre chat sans manifester de symptômes. C'est un porteur sain. Un événement stressant, tel un changement dans ses habitudes, peut déclencher l'apparition de ces maladies. Dès lors, Chanima décline toute responsabilité en cas d'apparition de celles-ci en cours de séjour (PIF, FIV, teigne, certaines formes chroniques du coriza, d'insuffisance rénale et d'hépatite entre autres). Nous vous conseillons de prendre une assurance personnelle.

En cas de décès. Nous nous engageons à vous avertir dans l'immédiat pour connaître votre souhait pour la suite à donner. Chanima décline toute responsabilité si celle-ci n'est pas engagée. Si le propriétaire le désire, une autopsie pourra être réalisée par un vétérinaire habilité à ses frais. Chanima se réserve le droit de demander une contre-expertise par un vétérinaire de son choix à ses frais.

Alimentation. Chanima s'engage à fournir de l'eau fraîche (fontaine à eau) et des croquettes de bonne qualité (prescription vétérinaire). Cependant, afin d'éviter un stress alimentaire et digestif, vous pouvez apporter sa nourriture.

Engagement du propriétaire : Le propriétaire s'engage à nous fournir une photocopie de sa carte d'identité, un ou plusieurs numéros de téléphone ainsi qu'une adresse mail ; à remplir la fiche relative aux habitudes et comportements de son chat afin de nous fournir un maximum d'informations pour assurer le bien-être de son chat ; à respecter les dates de séjour prévue lors de la réservation . La totalité du séjour réservée restera due même en cas de départ anticipé ou d'arrivée différée. La signature du contrat de réservation ainsi que le versement des aarhes (30 % des coûts du séjour prévu) seront nécessaires pour confirmer la réservation. Le solde sera réglé à la fin du séjour de l'animal. Le propriétaire s'engage à nous prévenir dans les 48h avant la fin du séjour d'une éventuelle prolongation que nous confirmerons dans la mesure des places disponibles.

Un chat non repris 7 jours après la date de fin de séjour prévue au contrat et sans nouvelles du propriétaire sera considéré comme abandonné. Celui-ci sera placé en refuge. Le propriétaire restera dans l'obligation de régler le solde du séjour majoré.

Horaire. Chanima est ouvert du Lundi au Samedi et fermé le Dimanche et jours fériés. Les visites, entrées et sorties du chat ont lieu uniquement sur rendez-vous.

Le séjour démarre le jour d'arrivée et se termine le jour de sortie quelque soit l'heure.

Le chat ne pourra être repris que par la personne qui l'a déposé, sauf si cela est convenu dans le contrat de réservation. Dans ce cas, une pièce d'identité sera demandée.

Tarifs. Voir annexe

**Partez serein.
Nous nous occupons du bien-être de votre félin.
Chanima Votre**